



Direction générale
de l'enseignement
obligatoire

Le Directeur général

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Société pédagogique vaudoise
Monsieur Jacques Daniélou
Président
Monsieur Jean-Marc Haller
Secrétaire général
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Réf. : DC/fp

Lausanne, le 11 août 2009

Passage au niveau supérieur après 15 ans d'expérience professionnelle

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général.

Madame la Cheffe du département a pris connaissance de votre courrier du 3 juillet 2009 et me l'a transmis comme objet de ma compétence d'autorité d'engagement.

Dès que l'arrêt de la Cour constitutionnelle a été connu, nous avons entrepris les démarches de mise en œuvre de l'article 10 de la convention du 3 novembre 2008. Les salaires des collaborateurs concernés ont été adaptés par l'OPES, avec effet au 1^{er} août 2009.

Heureux de pouvoir vous rassurer sur le bon déroulement de l'opération, je vous adresse, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.



Daniel Christen

Copie à

- Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC
- M. Jean-Paul Jubin, Secrétaire général du DFJC